

Selon la DISP, « un détenu qui suit une formation a [davantage] de chances de trouver un emploi à sa sortie, donc le risque de récidive baisse ».

DE LA PRISON À L'EMPLOI, LA RÉINSERTION S'ORGANISE

Confectionner des tagliatelles de légumes, lever des filets de daurade, réaliser une sauce... Loin des caméras de télévision, des détenus de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont participé en novembre dernier à un *Top chef* interprisons à Lyon, sous le regard attentif de grands noms de la gastronomie locale. Plus qu'un simple concours culinaire, l'initiative a permis pour certains de faire émerger des vocations : l'un a démarré un CAP cuisine dès sa liberté retrouvée, un autre a déjà repéré un local pour monter un snack avec sa femme à la fin de sa détention. « Un détenu qui suit une formation a [davantage] de chances de trouver un emploi à sa sortie, donc le risque de récidive baisse », a déclaré

Pour favoriser la réinsertion des détenus et éviter la récidive, de nombreuses initiatives sont mises en place sur le territoire. Avec un point commun : favoriser un retour vers l'emploi.

✍ **TEXTE DE MARINE COUTURIER**

à l'AFP Damien Igonenc, responsable de la formation professionnelle à la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) Centre-Est, à Lyon.

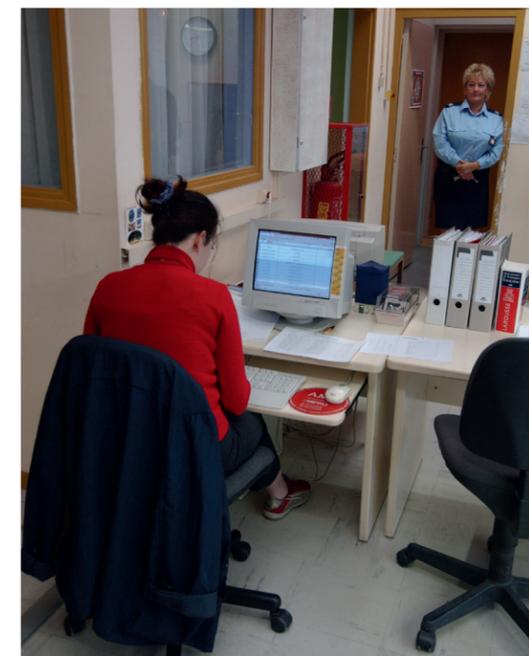
« Redonner du sens à la peine »

Facultatif depuis 1987, le travail en prison est de moins en moins choisi par les détenus. Alors que plus de 40 % d'entre eux travaillaient dans les années 2000, ce taux est tombé à 28,4 % en 2017. « Un constat d'échec » pour Albin Heuman, directeur de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice. Créé en décembre 2018 par l'État pour tenter d'inverser cette tendance, et ainsi de lutter contre la récidive, cet organisme a plusieurs missions : développer le travail d'intérêt général (TIG) – qui permet de faire passer le taux de récidive de 59 % à 30 % –, dynamiser la formation professionnelle et renforcer le travail pénitentiaire. « L'idée est de redonner du sens à la peine, explique Albin Heuman. Nous travaillons avec un

public fragile dont la moyenne d'âge est de 27 ans et qui, pour la majorité, n'a pas le brevet des collèges ou un CAP. » Pour les aider à revenir vers l'emploi, l'agence espère créer 12 000 postes de TIG supplémentaires en trois ans, mais aussi faire venir davantage d'entreprises et de centres de formation en milieu fermé, avec une approche plus pragmatique, comme l'explique son directeur : « Nous souhaitons diversifier la nature des postes ouverts au TIG et au travail en prison, et des domaines destinés à la formation, pour se tourner vers des secteurs porteurs comme les métiers de bouche, le développement durable, l'aide à la personne et le numérique. »

Des initiatives variées

« Libérer par le code », tel est le credo de l'association CodePhenix qui propose de former des détenus en 9 mois au métier de développeur Web. Il faut dire que le secteur du digital ne manque pas d'atouts : le nombre d'offres d'emploi par candidat s'élève à 11, tandis que 130 000 postes sont vacants cette année. Inspiré de l'association américaine The Last Mile, dont la formation Code 7370 a été suivie par 86 détenus qui ont tous trouvé un emploi et n'ont pas récidivé, CodePhenix a lancé en janvier 2019 une promotion pilote avec 8 détenus du centre de détention de Melun. « Le programme se divise en deux parties : 520 heures de formation sur six mois pour apprendre les bases du métier, puis trois mois minimum d'expérience professionnelle durant lesquels les apprenants vont réaliser des prestations pour des entreprises », explique Briec Le Bars, fondateur de l'association. Une deuxième promotion devrait être créée en septembre prochain et le dispositif s'étendre à d'autres centres à partir de 2021.



Atelier de formation informatique, secrétariat et comptabilité au centre de détention de Bapaume, dans le Pas-de-Calais.



À la maison d'arrêt de Villepinte, en Seine-Saint-Denis, les détenus sont formés à l'entretien des espaces verts.

À Fleury-Mérogis, une initiative inspirée d'une expérience canadienne a été mise en place depuis 2017. Destiné aux individus condamnés à de courtes peines – celles de moins de deux ans –, le programme d'accompagnement vers la sortie propose un suivi quotidien sur dix semaines. Pour chaque session, une centaine d'individus sont auditionnés, mais seulement 20 sont retenus pour participer aux trois phases du projet : un temps d'introspection avec un psychologue afin de déterminer les besoins de chacun, un temps d'intervention des divers partenaires impliqués dans le processus (associations, recruteurs...) et un temps d'évaluation. Le programme permet à de nombreux participants de décrocher un entretien d'embauche, et ainsi s'ouvrir de nouvelles perspectives pour la sortie. En deux ans, aucun des détenus l'ayant suivi n'a été réincarcéré, et le service pénitentiaire d'insertion et de probation envisage d'augmenter le nombre de participants à 30 bénéficiaires par session. La preuve, encore une fois, que, même en prison, les portes de l'emploi restent ouvertes. ■

L'APPRENTISSAGE DERRIÈRE LES BARREAUX

Engagé dans une réforme de l'apprentissage pour encourager les plus jeunes à suivre cette voie, l'État a souhaité le rendre aussi accessible aux personnes en détention. Un décret publié au mois de décembre autorise en effet les détenus à suivre une formation en apprentissage avec un employeur et un centre de formation. Cette formation peut être suivie à l'extérieur du centre de détention – dans le cadre d'un aménagement de peine – ou à l'intérieur de la prison.